

OCDE : CQFD

C'est dans le cadre de son rapport intitulé « Les pensions dans le pays de l'OCDE – Panorama des politiques publiques » (Mai 2005) que l'Organisation de la Coopération et de Développement Économique – grand chantre du libéralisme- laisse entrevoir les réponses qu'elle entend voir apportées à la question du financement des retraites.

Après avoir procédé à l'analyse de la situation dans chacun des pays de l'OCDE (« pour permettre à leurs gouvernements de comparer »), établi le constat du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, voire de sa suppression pure et simple selon les pays, et s'être interrogé sur la capacité à « faire face aux promesses qu'ils (les états) font en matière de pension », l'OCDE glisse sa réponse en soulignant que **« chaque année supplémentaire d'activité après 65 ans sans recevoir de pension réduit le coût des pensions de plus de 3 % pour les budgets publics »**.

CQFD !

Comme quoi la logique dans laquelle nous engage la réforme des retraites mise en œuvre, c'est d'aller toujours plus loin dans les reculs. Il est urgent d'imposer d'autres choix pour l'avenir du financement des retraites.

Nouvelles offensives sur nos retraites

Deux rapports sur les retraites ont été rendus publics en avril. D'une part le rapport de la commission de l'Assemblée Nationale « sur la mise en application de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites » et d'autre part un « exercice de projection » du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) sur le régime de la Fonction publique d'Etat (rapport provisoire).

Ces deux documents confirment les analyses de la CGT, aussi bien sur le sens de la réforme elle-même que sur les projets du gouvernement.

Ils montrent l'un et l'autre ce que nous n'avons cessé d'affirmer : la réforme de 2003 n'a pas, comme le prétendent certains, réglé le problème et sauvé le système par répartition. Nous sommes au contraire entrés, par le biais de cette réforme, dans les schémas du MEDEF et du gouvernement qui ont programmé sur le long terme une série de mesures dont l'objectif central est de faire supporter aux seuls salariés – dont bien sûr les fonctionnaires – à la fois les effets des évolutions démographiques et les conséquences de leur politique de réduction de l'emploi et donc des cotisations. On y retrouve aussi le recours aux méthodes utilisées avec constance : la dramatisation et la manipulation des chiffres.

Ils veulent aller plus loin

Le rapporteur UMP voit dans la mise en œuvre de la réforme dans la Fonction publique « le signe que le rapprochement du secteur public et

du secteur privé au regard de l'assurance vieillesse a été accepté par les Français et par les agents de la Fonction publique. C'est une invitation à poursuivre sur la voie engagée » (souligné par nous).

Le rapport parlementaire insiste par ailleurs à plusieurs reprises sur la mise en œuvre de « la réforme de la gouvernance des régimes vieillesse des agents territoriaux et hospitaliers (CNRACL) et des agents publics non titulaires (IRCAN-TEC) ». L'objectif est clair : il s'agit de déposséder les conseils d'administration et leurs représentants des personnels de toute latitude dans la gestion des régimes pour en faire des établissements dirigés sans intermédiaires par les tutelles gouvernementales. (Cf. l'article sur l'Ircantec paru dans notre précédent numéro). Ces derniers ne doivent pas être en mesure de formuler la moindre objection à la continuation des réformes !

La catastrophe est pour demain matin !

L'exercice de projection 2005 du COR, dans sa version provisoire actuelle, a déjà servi à alimenter la reprise de la campagne anti-fonctionnaires chère à de nombreux médias. « *La réforme ne comble qu'un tiers des besoins* » (Le Figaro du 21 avril) ; « *Le régime de retraite des fonctionnaires en danger* » (Aujourd'hui – Le parisien du 11 avril).

Ses appréciations s'appuient sur les projections pour 2050 (!) du COR selon lesquelles le « *solde technique* » (le montant du financement

des pensions de l'année par le budget de l'Etat, qui vient compléter les cotisations des fonctionnaires), passerait de 3,1 milliards d'euros en 2003 à 40,3 milliards en 2050.

Outre les habituelles réserves qui s'imposent face à des projections à aussi long terme, il faut dénoncer la mauvaise foi dans l'interprétation des chiffres, mais aussi la manipulation des hypothèses.

Les artifices grossiers de la campagne...

- La projection intègre allègrement le transfert de 130 000 emplois de fonctionnaires d'Etat vers les collectivités et une programmation continue de la baisse des effectifs dans la Fonction publique d'Etat : 2,5 millions en 2003 pour 1,9 millions en 2050 ;
- La non prise en compte des primes dans la pension civile (à la différence du privé) augmente évidemment le taux du solde technique. Le COR le relève clairement : « *Le taux serait naturellement plus faible s'il était calculé sur une assiette plus large intégrant les primes* » ;
- La présentation intègre les militaires : « *Il s'agit de la moyenne des taux relatifs aux civils et aux militaires, ce taux étant très élevé pour les militaires qui ont des âges de départ en retraite très faibles* ».

24 % d'actifs supprimés, 20 % de traitement hors du système, et il faudrait s'étonner de la perspective d'un déficit ? A qui la faute ? Envisage-t-on aussi de faire compenser le déséquilibre naturel des militaires (qui sont au service de la Nation tout entière) par les seuls autres fonctionnaires de l'Etat ?

... et la confirmation de nos analyses.

Quelques incontournables vérités

rappelées par le COR viennent éclairer le sens et les objectifs de la réforme des retraites : « *La hausse de la pension moyenne serait ralentie par la réforme de 2003 en raison, d'une part, de la revalorisation des pensions sur les prix, et d'autre part, d'une moindre progression en moyenne des pensions à la liquidation compte tenu des hypothèses de comportement retenues* ».

Deux confirmations de nos prévisions par conséquent :

- D'une part, et contrairement aux apparences trompeuses et tout à fait conjoncturelles pour 2004, l'indexation des pensions sur l'indice des prix va provoquer une baisse des pensions relativement au mécanisme antérieur.
- En outre, le niveau des pensions au moment du départ en retraite va également baisser, et ceci malgré un allongement de la vie au travail qui constitue l'une des hypothèses de comportement : « *Dans la projection, le décalage d'âge de départ à la retraite résultant de la réforme 2003 est estimé en moyenne à 1,6 an pour les hommes et 1,9 an pour les femmes à l'horizon 2050* ».

La bataille pour nos retraites est bien loin d'être terminée, gouvernement et MEDEF préparent de nouvelles offensives. Les conditions de la lutte restent celles que la CGT expose depuis bien avant 2003 : combattre les tentatives de division entre les salariés du public et du privé, dénoncer la dramatisation orchestrée par le pouvoir et ses relais, enfin, mettre en avant l'enjeu central qui est devant nous : il ne peut y avoir de financement de la protection sociale dans l'avenir, même à court terme, sans que soit revue la répartition des richesses produites dans notre pays. Entre les retraites et la santé de millions de salariés et les bénéficiaires farineux des sociétés dirigées par des profiteurs sans scrupules, il y a un choix à faire.

Fonds de pensions : quel miracle ?

C'était durant les luttes contre le projet de réforme des retraites. La mode était alors de louer, le « miracle hollandais », cet autre pays du fromage qui a développé les fonds de pensions.

On sait que, depuis, gouvernement et CFDT ont opté pour la mise en œuvre dans la Fonction publique d'un fonds de pensions obligatoire assis sur les primes : le régime additionnel.

Et de s'interroger sur ce « miracle hollandais ».

En fait de miracle, il semble bien qu'il faille plutôt s'en tenir à éléments très terre à terre : la volonté du gouvernement de réduire la partie de pension de base, par répartition, ouvrant ainsi encore plus le champ aux fonds de pension ou encore les reculs successifs -après sa privatisation- du régime complémentaire (fonds de pensions) avec l'abaissement de la référence pour le calcul de la pension (passage de la dernière rémunération à la moyenne des rémunérations), des garanties qui s'amenuisent, une réversion divisée par 2 ou encore, et sans entrer dans le détail, des cotisations qui augmentent, et des options multiples pour tenter, moyennant finances, de garder un niveau de pension accepté par les salariés.

Sans compter qu'aujourd'hui des interrogations se font jour sur l'avenir en raison de l'inextricable équation née de la conjugaison entre la nécessité de sécurisation du système, la baisse des rendements, les limites d'augmentation des cotisations et l'attente des salariés.

Pour un miracle, l'addition est lourde !